



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 9 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 9 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le mercredi 3 novembre, s'est assemblé en Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 15	Votants : 19
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Taoues COLL, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Geneviève SHATER, Olivier MUSY, Edwige BONNEFOY, Hélène LEVERNIEUX, Alexandre SIGNORET, Nicolas RICHARD		
Représentés :	Eric MORISSET donne pouvoir à Hélène LEVERNIEUX, Sébastien VELLUET donne pouvoir à Alexandre SIGNORET, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Edwige BONNEFOY, Fabrice Noury donne pouvoir à Nicolas RICHARD		
Absents :			
Secrétaire :	Hélène LEVERNIEUX		

A 19h00, le quorum étant atteint, Monsieur Bernard CLEIZE, déclare la séance ouverte.

Monsieur Nicolas RICHARD est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil municipal du 14 octobre 2021 au vote et il est adopté à la majorité, Mme Taoues COLL n'approuvant par le 1er point relatif « au maintien, ou non, d'un adjoint dans ses fonctions suite au retrait de ses délégations ».

Délibération n°2021- 65 : Election d'une adjointe au Maire

Considérant la candidature de Madame SHATER,

Il est procédé à l'élection du 4^{ème} adjoint au scrutin secret à la majorité absolue.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de conseillers présents ou représentés	19
Nombre de conseillers présent n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
Nombre de bulletins nuls et/ou blancs (à déduire)	6
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7
Résultats (vote pour Mme SHATER)	13

Article 1 : Mme Geneviève SHATER est élue 4^{ème} adjointe au Maire.

Article 2 : le Conseil municipal précise que Mme Geneviève SHATER occupe, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Délibération n°2021- 66 : Mise à jour du tableau des effectifs

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : supprime les postes suivants :

- > au sein de la filière administrative : 3 postes d'adjoints administratifs (catégorie C)
- > au sein de la filière technique : 1 poste d'adjoint technique (catégorie C)
- > au sein de la filière sociale : 2 postes d'auxiliaire de puériculture (catégorie C).

Article 2 : approuve la mise à jour du tableau des effectifs ci-annexé.

Délibération n°2021- 67 : Fixation d'une amende pour les dépôts sauvages identifiés

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : fixe à 2 000 € le montant de l'amende administrative qui devra être infligée à chaque producteur ou détenteur de déchets responsable d'un dépôt sauvage identifié,

Article 2 : précise qu'il appartient au Maire d'assurer, si nécessaire, au besoin d'office après mise en demeure restée sans effet, l'élimination des dépôts sauvages aux frais du responsable et que les frais d'enlèvements correspondants seront facturés à ce dernier,

Article 3 : dit que ces infractions donneront lieu à l'établissement de rapport ou de procès-verbaux et seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

Délibération n°2021- 68 : Approbation de la convention territoriale globale avec la CAF

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : approuve la convention territoriale globale avec la CAF,

Article 2 : autorise M. le Maire à signer ladite convention.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan